

DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : VALENTIGNEY (880)  
Section : BT  
Feuille(s) :  
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 30/03/2022  
Date de saisie :

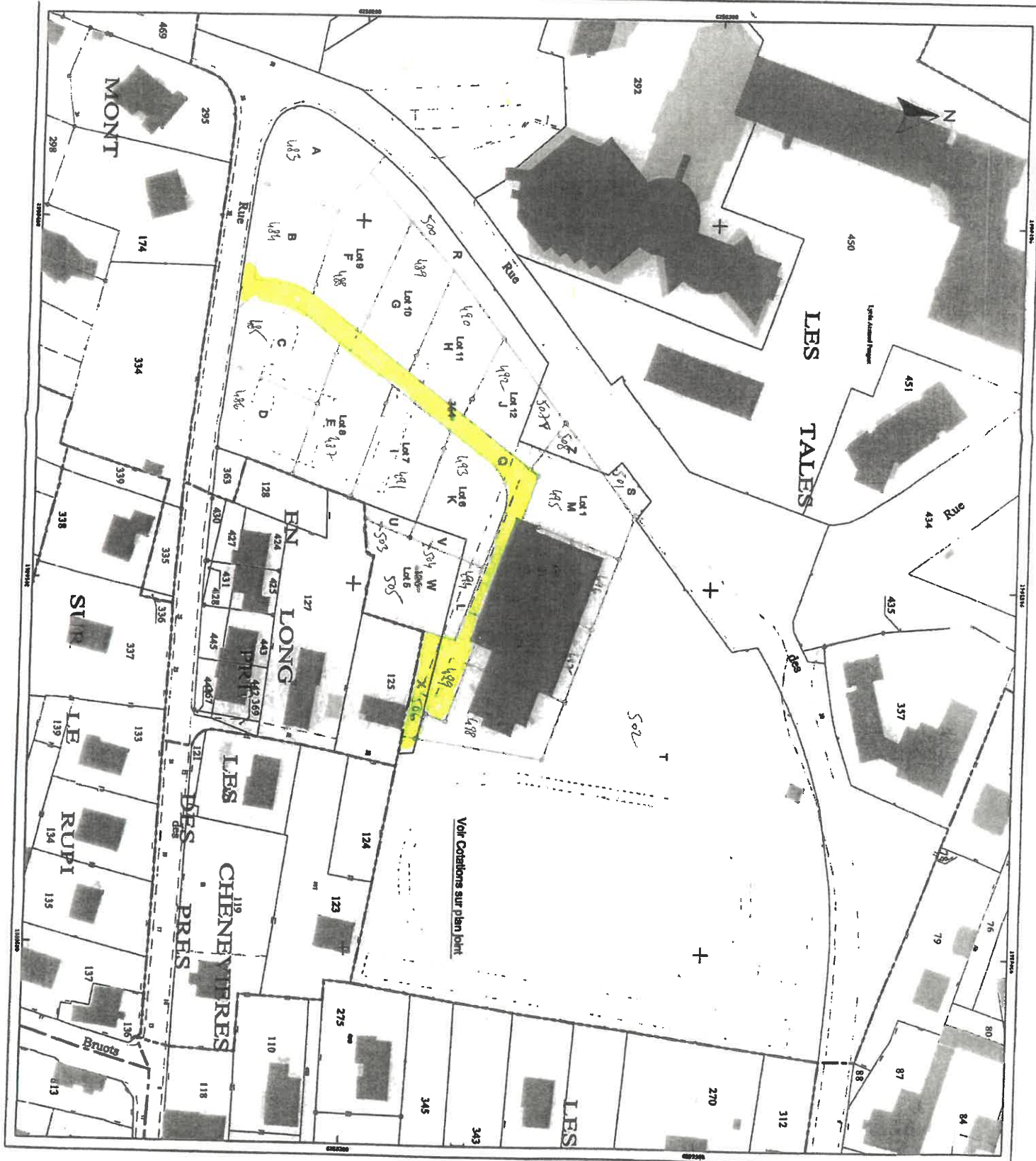
N° d'ordre du document d'arpentage : 4224  
Document vérifié et numéroté le 01/04/2022  
Par : *Christophe SAUTIER*  
Cadastral  
Inspection publique

Caract. du service d'origine :  
POLE TOPOGRAPHIQUE BESANCON  
GESTION CADASTRALE MONTBELIARD  
Réception mardi 8h45-12h13h30-16h et sur Rdv  
1 Rue PIERRE BROSOLETTTE  
25214 MONTBELIARD CEDEX  
Téléphone : 03 81 47 24 00  
E-mail : pfgc.doubs@dofip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les  
propriétaires sous-énumérés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au  
bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage :  
effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage,  
dont copie jointe, dressé le 01/04/2022  
par B. PERGAUD  
géomètre à MONTBELIARD  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance  
des informations portées au doc de la chemise  
6463.  
A. VALENTIGNEY le 04/04/2022  
VILLE DE VALENTIGNEY  
*Christophe SAUTIER*

Document d'arpentage dressé par  
A :  
Date : 01/04/2022  
Signature : *Benoît PERGAUD*  
25209 MONTBELIARD  
\* D'INSCRIPTION 5358 \*

1) Réviser les mentions initiales. La formule A n'est applicable que dans le cas où des erreurs (autres que celles relatives à la mesure) ont été constatées. Dans le cas contraire, la formule B est applicable. Dans le cas contraire, la formule C est applicable.  
2) Quand de la présente arpentage (géométrie exacte, inspection, géométrie ou bornage) résultent des erreurs, les propriétaires sont tenus de les signaler au géomètre (moyennant rétribution) et de leur fournir les documents nécessaires à leur correction.  
3) Produire les noms et qualités des propriétaires et des détenteurs de droits (propriétaires, usufruitiers, occupants, etc.).



IMPASSE SINONE VEILL - LES JARDINS BAILLOTTES